

Research Article

ANALYSE SITUATIONNELLE DES DYNAMIQUES D'AUTONOMISATION DES FEMMES AU SÉNÉGAL

* Alioune Niang MBAYE

Docteur en Sciences économiques, Institut Africain de Développement Local Thiès, Sénégal.

Received 24th March 2023; Accepted 18th April 2023; Published online 22th June 2023

RÉSUMÉ

L'acuité de la pauvreté des femmes positionne leurs autonomisations comme une stratégie prioritaire. Elle a pour finalité d'extirper les femmes des méandres de la précarité et de la pauvreté. Son exploration à partir des faits stylisés a permis, d'analyser ses dynamiques au Sénégal aux plans social, économiques et politiques. Avec une volonté politique affirmée, l'Etat du Sénégal a inscrit dans sa stratégie de développement, l'autonomisation des femmes comme un viatique de l'équité de sociale et territoriale. Cette volonté politique s'est fortifiée à travers toutes les politiques sectorielles pour faire de l'autonomisation des femmes une option transversale pour induire un développement inclusif et soucieux de l'équité de genre. L'autonomisation des femmes apparaît ainsi comme une stratégie de lutte contre la pauvreté par l'octroi aux femmes de capacités d'actions. Malgré l'affirmation de cette volonté politique, l'autonomisation est mise à l'épreuve par les pesanteurs sociales culturelles avec une prééminence du patriarcat et une structuration sociale générant des inégalités de genre. Ces inégalités de genre accroissent la dépendance et la subordination des femmes avec un impact sur leurs capacités réelles d'actions. Elles se traduisent également, dans des relations économiques pas très avantageuses pour les femmes qui subissent plus le chômage et le sous-emploi. Ainsi le secteur informel et l'agriculture se positionnent comme les niches économiques des femmes. Sur le plan politique, malgré le vote de la loi sur la parité, les femmes sont encore faiblement représentées dans les institutions et font des associations leur refuge pour une expression citoyenne. Au regard, de l'analyse des dynamiques d'autonomisations des femmes au Sénégal, des implications scientifiques ont été dégagées. Elles tournent autour de l'adoption d'une démarche intégrée pour appuyer leurs autonomisations avec un renforcement de leurs capacités dans une perspective transversale. En outre la réorientation des politiques publiques autour de l'inclusion des femmes pourraient être envisagée pour appuyer les stratégies des développements inclusives.

Mots-clés: SNEEG, secteurs sociaux au Sénégal, CEDEAO, FAFS et la FNGPF.

INTRODUCTION

La pauvreté des femmes est d'une certaine acuité en Afrique pour être une priorité dans les stratégies d'équité de genre. Kabeer (2005) considère que la pauvreté se manifeste par un dénuement matériel, mais elle s'enracine dans un manque voire une absence de pouvoirs. Octroyés aux femmes. Ainsi, les effets de la pauvreté sont perceptibles chez les femmes, surtout celles des milieux ruraux. Dans le monde, la pauvreté des femmes est d'une ampleur notoire, car, malgré leur poids démographique, elles sont plus frappées par le chômage et le sous-emploi, en plus des faiblesses constatées dans la prise en charge de leurs besoins spécifiques. Le PNUD (2015) affirmait d'ailleurs que la majorité des pauvres dans le monde sont des femmes à hauteur de 70%. Cette situation est réelle dans les pays en voie de développement où la situation des femmes pauvres est dans une relation étroite avec les questions de genre qui sont des manifestations des structures et des relations sociales.

En outre, les femmes sont dans une marginalisation économique et évoluent dans la plupart des cas dans l'agriculture et le secteur informel. Les enjeux de pouvoir sont une reproduction d'une hiérarchisation sociale relayant les femmes dans une position de dépendance et de subordination que leur confère leur statut social. Cette position des femmes est un réel obstacle à leur autonomisation du fait de la relation entre le statut social et l'accès au pouvoir, à la participation aux actions citoyennes et à la prise de décision.

Plusieurs gouvernements se sont engagés à la faveur de l'autonomisation des femmes en ratifiant les déclarations de Pékin et de Beijing (1995). En effet, la lutte contre la pauvreté croissante des femmes dans ses dimensions matérielles et immatérielles a été évoquée dans ces deux déclarations avec un cadre de référence pour l'autonomisation des femmes. Le partage égal des responsabilités sociales, économiques et politiques à travers l'établissement d'un partenariat équitable est convoqué, avec vigueur pour la promotion de l'équité dans les relations de genre.

En effet, dans ses finalités, l'autonomisation des femmes promeut l'égalité de genre au sein des structures sociales, économiques et politiques. L'amélioration du statut social des femmes et leur accès convenable à toutes les formes d'activités productives, aux ressources et aux droits apparaissent, ainsi comme des exigences pour un développement inclusif, équitable et durable. À cet effet, la problématique de l'autonomisation des femmes apparaît comme un enjeu majeur dans les stratégies promulguées au Sénégal pour le développement économique et social. Malgré les progrès réalisés au Sénégal en matière d'équité de genre, des disparités et des inégalités persistent tout en assombrissant l'horizon décliné à travers le plan Sénégal émergent qui ambitionne dans un de ses axes de développer le capital humain pour éclore une société plus inclusive, orientée vers la justice sociale et le progrès durable.

Ainsi l'analyse des dynamiques d'autonomisation des femmes s'avère être nécessaire afin d'éclairer les sous-basements des stratégies d'équité, de genre en tant que moyens mis en œuvre pour réduire les inégalités socio-économiques. Les inégalités de genre reflètent le statut social des femmes qui est spécifique à leur contexte socioculturel.

*Corresponding Author: Alioune Niang MBAYE,

Docteur en Sciences économiques, Institut Africain de Développement Local Thiès, Sénégal.

Au Sénégal, dans la plupart de contrées, les femmes accèdent difficilement aux pouvoirs et à la prise de décision au niveau de leurs ménages et de leur communauté. Ainsi, elles subissent une subordination et une dépendance qui agissent négativement sur leur reconnaissance sociale, leur empowerment économique et leur accès au droit. Ces caractéristiques accroissent la vulnérabilité des femmes pauvres qui font face à des obstacles pour leur autonomisation économique et politique. Cela nous amène, dans ce papier, à analyser les dynamiques d'autonomisation des femmes afin de dégager des entraves à prendre en charge dans les stratégies d'égalité et d'équité de genre.

La question que nous nous posons dès lors la suivante : **Les dynamiques d'autonomisation des femmes au Sénégal sont-elles à un niveau viable pour soutenir les politiques publiques en faveur d'un développement socio-économique inclusif, équitable et durable ?**

Ainsi la recherche s'est appuyée sur l'exploration de théories et de travaux relatifs aux dynamiques d'autonomisation des femmes aux plans social, économique et politique. Le reste de l'article est structuré comme suit :

La première section analyse l'orientation stratégique de l'État en matière d'équité et d'égalité de genre dans la perspective d'un développement inclusif et équitable. La seconde section présente des faits stylisés en abordant les caractéristiques du statut social des femmes, les inégalités économiques de genre et enfin l'accès aux droits.

Analyse de l'orientation stratégique de l'État en matière d'équité de genre

Les questions d'équité de genre suscitent un intérêt, de plus en plus, marqué au niveau de la communauté internationale. Différentes conférences mondiales sur les femmes¹ comme celles de Mexique (1975), de Copenhague (1980), de Nairobi (1985) et de Beijing (1995) ont été organisées dans le but de promouvoir l'égalité de genre. L'égalité de genre est perçue comme un des éléments déterminants dans les questions de population et de développement durable. Elle se profile, ainsi, comme une ambition planétaire et a été traduite par l'État du Sénégal à travers des stratégies et des politiques. Ces stratégies s'inscrivent dans une volonté de prise en charge des besoins pratiques et des intérêts stratégiques des femmes pour soutenir leur participation dans la vie économique, sociale et politique. Il en va de soi, que la stratégie nationale cherche à donner des réponses concrètes aux contraintes subies par les femmes comme, entre autres, la précarité des conditions de vie, les discriminations dans l'accès et dans le contrôle des ressources.

Par ailleurs, la consolidation de la politique de décentralisation avec l'entrée en vigueur des lois 96-06 et 96-07 portant Code général des Collectivités locales et transfert des compétences à celles-ci ainsi que la loi n° 2013-10 du 28 décembre 2013 de l'acte 3 visant l'équité territoriale a nécessité une meilleure considération des femmes dans les efforts de développement économique et social.

Malgré l'intégration de l'équité de genre dans le Document stratégique de Réduction de la Pauvreté (DSRP), les inégalités de genre ont toujours persisté au Sénégal, réduisant ainsi les femmes à une situation de vulnérabilité. En effet, l'axe stratégique du DSRP

relatif à l'amélioration des conditions de vie des groupes vulnérables et au niveau des secteurs de l'éducation et de la santé a permis, au Sénégal, de faire de réels efforts pour réduire les inégalités de genre. Toutefois, certaines contraintes persistent toujours dans des secteurs aussi stratégiques que la santé, l'éducation et les droits humains. Cependant, dans les secteurs économiques, les rôles et potentialités différenciées des femmes et des hommes ne sont pas suffisamment analysés pour pouvoir bénéficier, en conséquence de mesures appropriées dans les programmes d'actions prioritaires.

C'est dans ce contexte que l'État du Sénégal s'est appuyé pour réorienter la stratégie en matière d'équité de genre. Cette stratégie s'était fixée, à partir de 2015, comme vision de tenir pleinement compte des besoins et des intérêts différents des femmes et des hommes dans le cadre d'un Sénégal émergent, sans discrimination basée sur le genre en garantissant aux hommes et aux femmes les mêmes chances de participation au développement et de jouir des bénéfices de sa croissance. Fort de cet engagement, l'État du Sénégal avait choisi de concrétiser cette vision en formulant une Stratégie Nationale pour l'Égalité et l'Équité de Genre. La SNEEG ambitionne donc de contribuer de façon déterminante à l'atteinte des objectifs de développement du pays tels que traduits dans les cadres de référence que sont la Déclaration de la Politique de Population, le Document de Stratégie de la Réduction de la Pauvreté et les Objectifs de développement Durable en veillant sur l'égalité et l'équité de genre. De manière spécifique, la SNEEG devrait concourir à l'amélioration des conditions de vie des différentes catégories de la population, au renforcement de leurs capacités et à la diversification des sources de croissance du pays.

En ce sens, la SNEEG trouve sa finalité dans la réalisation de l'égalité et de l'équité de genre au Sénégal à travers deux objectifs à savoir :

- L'instauration d'un environnement institutionnel, socioculturel, juridique et économique favorable à la réalisation de l'égalité de genre au Sénégal;
- L'intégration effective du genre dans les interventions de développement dans tous les secteurs.

De ce point de vue-là, l'inclusion financière des femmes devrait servir de levier d'intégration des femmes au développement avec la mobilisation d'une pluralité d'acteurs à la tête de laquelle nous avons la société civile (associations et ONG), les services déconcentrés de l'État, les collectivités territoriales, les agents de développement et le secteur privé. En réalité, la SNEEG est une perspective d'inclusion sociale et économique des femmes en tant que composantes dynamiques de la société. Il est donc important de les valoriser par une position sociale tout en renforçant leurs potentialités. En outre, il est envisagé la promotion économique des femmes en milieu rural et urbain pour une réponse pratique à la faiblesse de leur pouvoir économique. Il va sans dire que toutes tentatives de promotion économique des femmes nécessitent un exercice équitable de leurs droits et devoirs et le renforcement de leur accès et de leur position au niveau des sphères de décision. Il est aussi nécessaire de prendre en compte l'amélioration de l'impact des interventions en faveur de l'égalité et de l'équité de genre en renforçant le dispositif institutionnel, la synergie entre les acteurs, le système de suivi et d'évaluation des politiques. En définitive, la stratégie nationale d'égalité et d'équité de genre trouve de points d'ancrage sur une réalité tangible mettant en exergue les obstacles de l'autonomisation des femmes.

¹Ces différentes conférences sur les femmes ont été organisées par les Nations Unies dans le but de proposer le programme mondial sur l'égalité des sexes. La dernière conférence en l'occurrence celle de Beijing a permis l'adoption par 189 pays d'une Déclaration et d'un Programme d'action, pour l'autonomisation des femmes. Ces instruments constituent les principaux documents de politique mondiale en matière d'égalité des sexes.

État de la situation de l'équité de genre et de l'autonomisation des femmes au Sénégal

Influence du statut social des femmes sur l'équité de genre

Le statut social des femmes : le pivot des relations de genre

En considérant les femmes comme des actrices économiques intégrantes des sociétés, elles doivent, à cet effet, avoir un statut social amélioré pour exercer, en plus de leur responsabilité sociale des rôles économiques et politiques. Mais force est de constater que dans la société sénégalaise, elles sont généralement confinées dans une responsabilité marginale en dépit de leur dynamisme économique et de leur poids démographique. En 2020, les femmes représentaient 50,2% de la population (ANSD, 2020), mais elles ont un faible poids économique qui est une résultante du statut que leur confère la société. Ainsi, l'analyse de leur statut social s'avère être, à tout point de vue, un facteur à considérer dans leur niveau de participation économique et citoyenne. Il s'agit d'appréhender les différents aspects de la vie sociale des femmes pour percevoir la réalité de leur statut social. Les sociétés traditionnelles en général, avec une diversité ethnique, reproduisent la hiérarchisation sociale de la famille dans les rapports de genre. Par conséquent, la place et le rôle des femmes déterminent leur statut social avec des répercussions sur les plans économique et politique. En réalité, les hommes et les femmes ont un traitement différent du point de vue de l'accès et du contrôle des ressources. Cette situation découle d'une organisation sociale spécifiée en fonction des valeurs culturelles.

Mbodj(1997), à travers une étude dans la société wolof, a montré que les rôles et les statuts des hommes et des femmes sont déterminés en fonction du sexe dès la naissance à partir du rituel du massage. Ce massage, de manière symbolique, englobe des pratiques rituelles centrées sur le corps de l'enfant qui va le sectionner pour le déterminer socialement en tant que femme ou homme. À cet effet, le massage de la fille tente de configurer une beauté physique et comportementale alors que celui de l'homme, la puissance physique et la force. Ce modèle de socialisation oriente dès le bas âge la fille à une fonction de « gardienne de chambre » et de « gestionnaire » de l'esthétique domestique. Quant aux garçons, on le configure socialement comme un dominateur capable d'exercer un pouvoir. Cette pratique culturelle, à travers la socialisation, prédispose la femme à la subordination et l'homme à une fonction de domination. Cela se répercute, également, sur les relations de genre, qui prédisposent les femmes à la dépendance les écartant du contrôle et de l'accès aux ressources ainsi que des formes d'expression du pouvoir. Le système de relation sociale et économique donne à la femme un statut dans lequel la dépendance, la subordination et la soumission représentent des valeurs et des normes.

Par ailleurs, avec une forte prédominance du système patriarcal, les ménages reproduisent un système de relation sociale et économique avec une subordination des femmes et une domination des hommes. La subordination de la femme à l'homme s'enracine ainsi dans des normes sociales qui font de l'homme une autorité au sein de l'institution familiale. En ce sens, Adjmagbo et al (2004), considère que l'homme incarne son pouvoir et la femme, à travers un conformisme, accepte la soumission. Les relations sociales génèrent, ainsi, des normes qui renforcent le pouvoir de l'homme à qui les femmes et les enfants manifestent une obéissance et une soumission. Sarr (1997) affirme que la femme et les enfants ont l'obligation de respecter et de se soumettre à l'homme du fait qu'il a la responsabilité de s'occuper de sa famille. Culturellement, l'homme est donc détenteur du pouvoir au sein du ménage et définit le

système de fonctionnement et l'ensemble des règles, même celles qui sont relatives à la production et la consommation.

À cet effet, les hommes prennent les principales décisions et fournissent les moyens de subsistance du ménage en tant qu'unité collective d'habitation, de production et de consommation. Cette situation confère à la femme un statut social qui l'écarte des principales décisions économiques. Selon Mbodj (1997), l'homme a droit à un travail rémunéré à l'extérieur de l'habitation et se donne ainsi un pouvoir de direction, de décision et de domination. En ce sens, la domination économique des hommes tire toute sa légitimité du statut social réservé aux femmes. Sur cette lancée, Sagna (2015), confirme que le statut et le rôle de « chef de famille » et de principal pourvoyeur de revenu reviennent de droit à l'homme qui a, par conséquent, une autorité légitime et un accès privilégié aux moyens de production et aux ressources. Quant à la femme, elle exerce simplement une fonction de soutien à l'homme dans l'accomplissement de ses charges sociales et de sa fonction d'autorité (Sagna, 2015). L'incarnation de l'autorité par l'homme et la subordination de la femme se répercutent, ainsi, dans toutes les institutions sociales, économiques et politiques en apparaissant comme des normes préétablies et tacitement acceptées.

Par ailleurs, le rituel du mariage assigne à la femme un rôle de procréation, de protection et d'entretien, mais rehausse, toutefois, selon Sarr(1997) et Adjmagbo et al(2004) le statut social de la femme à qui on attribue socialement un rôle d'épouse et de mère. Mais ce statut social ne se prolonge pas dans la sphère économique et politique, notamment dans l'accès et le contrôle des ressources ainsi que la participation citoyenne. En outre, avec la précocité relative du mariage des filles, les relations de genre sont naturellement déséquilibrées du fait de l'immatrité qui est peu favorable pour le développement d'une conscience de négociation et d'une capacité de choix. Selon l'ANSD (2013), au Sénégal, l'essentiel de la population célibataire à moins de 25 ans pour les hommes (76,6%) et moins de 20 ans (70,2%) pour les femmes. La situation matrimoniale est de ce fait un facteur déterminant dans l'ampleur de la dépendance des femmes. En outre, les tâches domestiques sont exclusivement réservées aux femmes qui éprouvent plus de difficultés que les hommes pour exercer une activité hors du foyer. Sagna (2015) affirme d'ailleurs qu'en milieu rural, les tâches domestiques assignées aux femmes sont plus que pénibles et sont associées à des activités comme les cultures de subsistance, de la transformation artisanale des produits agricoles et halieutiques, le petit commerce et l'élevage. Par contre, en milieu urbain, à cause de la crise économique et de l'accroissement de la pauvreté, les femmes combinent à leurs tâches domestiques des activités économiques à l'extérieur de leurs foyers pour améliorer leurs revenus. Ainsi, du fait de la possibilité d'améliorer leur revenu, les femmes urbaines ont un statut social meilleur que celui des femmes rurales. Globalement, le système social, à la base de l'affectation aux femmes des tâches domestiques, réduit leur pouvoir de participation économique et citoyenne en dehors de leurs foyers.

Il existe, cependant, d'autres facteurs explicatifs de la faible participation économique citoyenne des femmes. Il s'agit notamment du niveau d'instruction (Kabeer, 2005), du pouvoir économique (Mayus 2006), l'accès aux informations, aux débouchés et aux technologies. En définitive, le statut social des femmes qui est un aboutissement des relations de genre donne à ces dernières des besoins spécifiques en termes d'équité sociale et économique, mais aussi des aspirations différenciées dans la conquête des intérêts stratégiques. L'amélioration du statut social des femmes peut donc influencer positivement l'équité de genre qui se positionne comme un préalable dans la redistribution de rôles sociaux, économiques et politiques.

L'équité de genre en tant que résultat de la transformation des relations sociales

L'équité de genre pourrait être appréhendée dans son degré de réalisation à travers le statut social des femmes qui dépend, lui-même, des formes de structuration sociale. Le statut social des femmes découle, en effet, du système de relation sociale. Dans le cadre de l'intégration des relations entre les sexes dans le développement des chaînes de valeur, Laven et Verhart (2011) ont introduit deux dimensions fortement impliquées : la structure et l'«agence». La structure constitue l'ensemble des facteurs tels que la classe sociale, la religion, le sexe, l'origine ethnique, la coutume, qui limitent ou influencent les possibilités que les individus ont pour s'exprimer. Cela révèle l'influence du système social dans les relations de genre qui déterminent le statut de la femme dans la société. En ce qui concerne l'«agence», elle détermine la capacité des individus à agir de manière indépendante et de faire leurs propres choix librement. Ainsi, à travers des facteurs endogènes ou exogènes, les femmes ont la possibilité de remettre en cause l'ordre préétabli dans les relations sociales pour améliorer leur statut. Dans une certaine mesure, le statut social des femmes conditionne la réalisation d'une équité de genre.

Le statut social de la femme est équitable lorsque les femmes sont traitées de manière égale que les hommes et que la société tienne compte de leurs besoins spécifiques. Ainsi, le concept d'équité employé dans beaucoup de domaines de connaissances rappelle la quête d'égalité entre les sexes et de justice sociale. En effet, l'équité se réfère aux notions d'impartialité et de justice, et se rapproche ainsi de celle d'égalité des chances (Fedisch, 2013; Goetz, 2007 ; Reeves et Biden, 2000). L'équité se positionne dans les relations de genre comme un idéal pour garantir aux hommes et aux femmes un même traitement dans la société. En ce sens, l'équité apparaît comme un paramètre essentiel dans l'application du genre dans les relations sociales (FAO, 2014). Ainsi, dans un souci de restituer à l'approche genre une dimension concrète, l'équité de genre devient le moyen par lequel la justice et l'impartialité sont considérées dans les relations entre les hommes et les femmes. En effet, selon Reeves et Biden (2000), l'équité de genre désigne l'équivalence dans les résultats de la vie pour les femmes et les hommes, en reconnaissant leurs différents besoins et intérêts, et nécessitant une redistribution du pouvoir et des ressources. La redistribution du pouvoir et des ressources, de manière égalitaire, entre les hommes et les femmes, dépend des relations de genre qui, dans certains cas, sont très favorables aux hommes pour octroyer aux femmes un statut de dépendance et de subordination. Ainsi, persistent, au Sénégal, des inégalités de genre qui se manifestent au niveau économique, social et politique. Sur le plan économique, le statut social des femmes peut hypothéquer leurs capacités à contrôler et à accéder aux ressources du fait des pesanteurs culturelles cela constitue, en termes de manifestations des inégalités de genre.

Toutefois, une distinction est faite entre les inégalités qui résultent de circonstances indépendantes de la volonté des individus et celles qui proviennent des croyances et des perceptions de la société (Banque mondiale, 2012, Werhane et Painter-Morland, 2011). Toutes ces deux formes se retrouvent dans la société sénégalaise et son inhérentes aux croyances culturelles et aux modes des services publics comme la santé et l'éducation. Mais, il reste clair que les inégalités de genre se construisent dans les sociétés et influencent négativement l'égalité entre les sexes et l'équité de genre. En réalité, les relations de genre sont façonnées par les comportements individuels, ainsi que les institutions sociales, par exemple les normes et les valeurs sur le rôle que les hommes et les femmes doivent remplir dans la production (Laven et Verhart, 2011). Ainsi, les rôles

économiques dans la société, comme la production, sont distribués, de manière équitable ou inéquitable, en fonction du statut social des femmes. Cet état de fait est déterminant dans la participation des femmes à la prise de décision, aux activités productives et aux actions citoyennes.

2.1.3. Manifestation de l'équité de genre dans les secteurs sociaux au Sénégal

L'accès aux services sociaux de base des femmes et leur autonomisation dépendent de la mise en œuvre effective de l'équité de genre. L'équité de genre dans les secteurs sociaux, du point de vue de l'accès aux services, est à ce titre déterminante à l'amélioration du statut des femmes. En effet, l'éducation et la santé se positionnent dans le processus d'autonomisation des femmes comme une manifestation de l'équité et de l'égalité de genre.

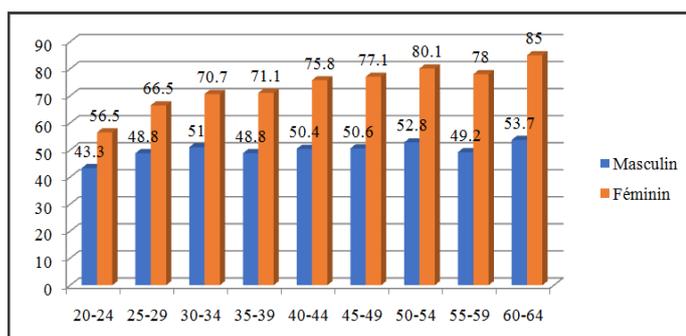
L'objectif d'éducation des filles, tant en milieu rural qu'en milieu urbain, entre ainsi dans toutes les stratégies définies par le Sénégal, notamment le PDEF (1998-2008) et le PAQUET (2013-2025). Mais force est de constater qu'au Sénégal, l'éducation d'une manière générale subit sévèrement les effets de la pauvreté. À ce propos, Dramani, *et al.*, (2012) affirment qu'il existe d'une part, des corrélations fortes entre la pauvreté chronique des individus et les conditions de vie des enfants et d'autre part, une relation de causalité entre le statut actuel de pauvreté des individus et le niveau d'instruction ainsi que celui de ses parents. Cette situation n'épargne guère les filles, lorsqu'elles sont dans des conditions de vie défavorables avec un certain niveau de pauvreté. Le statut social des femmes est en partie lié à l'éducation des filles. L'éducation, en tant que moyen de renforcement du capital humain et de réduction de la pauvreté, améliore la productivité du travail et constitue un levier pour le progrès sanitaire, socio-économique et démocratique. Elle entre donc, en droite ligne, dans l'amélioration du statut social des femmes et leur autonomisation. Mais elle fait face à des contraintes qui hypothéquent la capacité des filles dans l'avenir à jouer un rôle moteur sur le plan social et économique.

Au niveau de l'enseignement préscolaire, l'ANSD (2018) montrait que sur un effectif de 208 502 enfants, les 52,2% sont des filles. Le milieu rural regroupe près de 40% des élèves dans le préscolaire. Au niveau du cycle élémentaire, des efforts sont réalisés en matière d'éducation des filles. En 2018, le nombre d'enfants nouvellement admis au CI, rapporté à la population ayant l'âge légal de fréquenter la première année de l'élémentaire a atteint 104,5% avec 111,2% chez les filles et 104,5% pour les garçons. Le Taux Brut d'admission des filles est plus élevé que celui des garçons. Il en est de même que le taux brut de scolarisation au primaire (TBS) qui est passé de 86,8% en 2014 à 86,4% en 2018 avec une intensité plus forte chez les filles (92,3%) comparativement aux garçons (81,0%). Cette situation montre, éloquentement, les progrès réalisés en matière d'éducation des filles. En outre, l'achèvement du primaire, en tant qu'objectif défini dans la politique sectorielle de l'éducation en vue de lutter contre les déperditions, permet une appréciation des performances au niveau élémentaire. L'ANSD soulignait qu'en 2018, le taux d'achèvement était estimé à 60,9% contre 62,5% en 2014 avec un taux d'achèvement des filles (66,2%) contre 55,8% chez les garçons (55,8%), quelle que soit la région. À partir du cycle élémentaire, nous constatons un renversement des performances entretenu, entre autres, par les corvées domestiques et les mariages précoces. Le taux de transition de l'école élémentaire à l'école moyenne est estimé à 86,6% au niveau national avec 87,4% pour les garçons contre 86,2% pour les filles. Le taux de transition des garçons est plus élevé que celui des filles.

Par ailleurs, des disparités sont notées selon le sexe dans la transition de l'enseignement moyen à l'enseignement secondaire avec 46,6% pour les garçons et 39,2% pour les filles. Le taux de réussite des garçons est donc supérieur à celui des filles. Cette tendance se répercute au niveau de l'enseignement secondaire. L'intensité de la fréquentation scolaire, mesurée à travers le TBS, concerne la tranche d'âge de 16 à 18 ans qui est estimé à 34,1% et reste plus élevée chez les garçons avec 34,5% contre 32,5% pour les filles. Le baccalauréat sanctionnant la fin des études secondaires et le début d'un éventuel accès à l'enseignement supérieur avait donné, en 2015, selon l'ANSD (2018) un taux de réussite de 31,8% avec 34,3% pour les garçons contre 28,9% pour les filles. Une analyse globale de l'indice de parité révèle que, malgré le fort taux d'accès des filles à l'éducation, les performances des garçons sont meilleures. Pour tous les diplômes sanctionnant la fin des études élémentaires, moyennes et secondaires, le taux de réussite des garçons est plus élevé que celui des filles en 2015. Cela constitue un des facteurs qui limitent l'autonomisation des femmes, notamment leur accès aux pouvoirs de décision, aux fonctions politiques, mais surtout leur participation économique. Ainsi, l'équité de genre subit donc des disparités entre les sexes au niveau de l'éducation. À ces contraintes des filles dans le système éducatif formel s'ajoutent l'analphabétisme des femmes qui reste un véritable obstacle pour l'équité de genre et l'amélioration du statut social des femmes. L'analphabétisme affecte, en effet, plus les femmes que les hommes, car sur une proportion de 54,6%, d'analphabètes les 62,3% sont des femmes contre 37,7% pour les hommes (RGPHAE, 2013). En outre, la part des dépenses publiques en alphabétisation sur le budget national s'élève à 1%, loin du taux de 3% retenu par la conférence de Bamako de 2007 sur le financement de l'éducation non formelle recommandé aux États.

Comme nous le montre le graphique suivant, l'analphabétisme des femmes est d'une certaine ampleur au Sénégal et constitue un des obstacles de leur autonomisation.

Graphique 1 : L'analphabétisme de la population adulte par groupes d'âge quinquennaux selon le sexe au Sénégal



Source : ANSD, RGPHAE, 2013, données adaptées par l'auteur

L'analphabétisme touche plus les femmes au Sénégal, quelle que soit la tranche d'âge considérée. En outre, nous notons des disparités selon le milieu de résidence comme le montre le tableau suivant.

Tableau 1: Niveau de l'analphabétisme de la population adulte par groupes d'âge quinquennaux selon le milieu de résidence au Sénégal

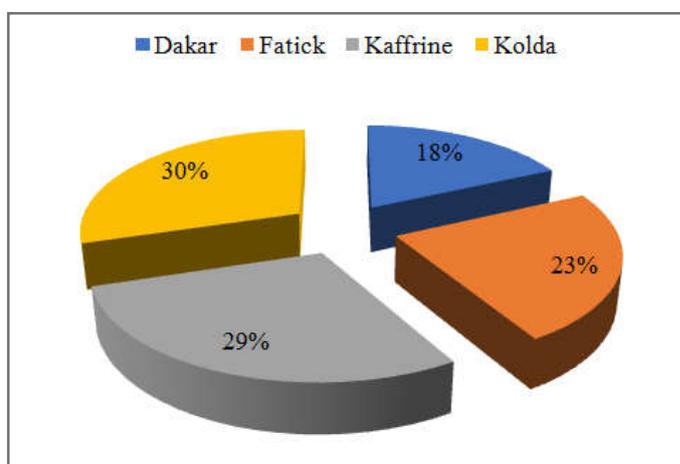
Groupes d'âge quinquennaux	Urbain		Rural	
	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin
20-24	31,9	41,7	55,9	72
25-29	38,2	52	61,8	81,1
30-34	40,5	57,1	63,6	84,4

35-39	38	57,4	61,5	85,5
40-44	37,5	61	64,2	89,1
45-49	37	63,8	65,3	90,8
50-54	37,6	66,4	67,2	92,9
55-59	33,6	64,9	65,3	3
60-64	36,6	73	69,1	95,3

Source : ANSD, RGPHAE, 2013, données adaptées par l'auteur

L'analphabétisme touche plus les populations des zones rurales que celles du milieu urbain et quel que soit le milieu de résidence, il affecte plus les femmes que les hommes. Par ailleurs, une comparaison faite entre Dakar et trois régions parmi les plus pauvres de Sénégal montre que l'analphabétisme des femmes est plus faible à Dakar avec 18% contre 23% à Fatick, 29% à Kaffrine et 30% à Kolda comme l'atteste le graphique suivant.

Graphique 2 : Comparaison du niveau de l'analphabétisme entre Dakar et les régions de l'étude



Source : ANSD, RGPHAE, 2013, données adaptées par l'auteur

La situation de l'analphabétisme au Sénégal révèle des disparités selon le sexe et le milieu de résidence. Cela montre qu'il constitue un obstacle sérieux pour l'autonomisation des femmes rurales, surtout celles de régions les plus pauvres et géographiquement éloignées.

Comme le souligne Kabeer (2005) le niveau d'instruction et l'analphabétisme limitent sévèrement les capacités réelles d'actions des femmes et leur autonomisation à travers la prise de décision, la capacité de négociation et le portage d'aspiration. Par ailleurs, les disparités selon le genre se manifestent dans l'accès aux soins de santé. En effet l'équité de genre, en matière de santé, est un élément à considérer dans l'autonomisation des femmes. Les femmes ont des besoins spécifiques, en matière de santé, liée à leur fonction de reproduction, à leur statut social et économique. La mortalité maternelle demeure, toujours, un problème de santé publique au Sénégal, car la probabilité de décéder entre 15 et 50 ans est estimée à 59‰ pour les femmes (ANSD, 2017). L'ANSD révèle, en outre, que le Risque de mortalité maternelle sur la Durée de Vie (RDV), dans les conditions actuelles de fécondité et de mortalité, est estimé environ à 1 décès sur 80 femmes suite à des causes maternelles durant sa vie reproductive.

L'ampleur de la mortalité maternelle montre une certaine précarité de la santé des femmes. Ces dernières, tout en subissant une dépendance vis-à-vis des hommes, ont des revenus faibles du fait de la faiblesse de leur niveau de participation économique. Le niveau de participation économique est, en outre, une résultante du statut social qui n'est pas encore favorable à la participation aux prises de décisions essentielles en matière de santé.

Par ailleurs, l'intégration de la procréation dans la fonction sociale des femmes constitue dans leur statut social un facteur déterminant. En ce sens, leur niveau d'implication dans l'éducation, la protection et l'entretien des enfants peut réduire le temps qu'elles peuvent consacrer à des activités économiques hors du foyer. Avec un indice de fécondité de 4,6 enfants par femme (ANSD, 2017), les possibilités d'exercice d'une activité économique sont plus importantes chez les hommes. Toutefois, il faut signaler que cet indice subit une baisse légère, car il est passé de 6,4 enfants en 1986 à 4,6 en 2017. Cela traduit en partie une évolution des femmes et un accès amélioré aux services de planification familiale. De réels efforts sont constatés en matière d'espacements des naissances et de planification familiale dans le cadre de l'amélioration de la santé des femmes. En effet, le nombre médian de mois depuis la naissance précédente est de 34,6 mois (ANSD, 2017). Cela contribue, également, au processus d'autonomisation des femmes par l'accroissement de leur possibilité d'actions. Par ailleurs, l'assistance médicale de qualité a connu de réels progrès. Parmi les naissances ayant eu lieu de 2013 à 2017, près de quatre sur cinq ont eu lieu dans un établissement de santé (78%) et que 68% des naissances se sont déroulées avec l'assistance de personnels qualifiés, souligne l'EDSC (2017). Ainsi, l'accouchement ne devrait plus être une contrainte, avec l'apparition de pathologies, jusqu'à entraîner chez les femmes un long temps d'absences dans les circuits d'activités économiques.

En ce sens d'ailleurs, les soins postnatals sont améliorés, car près de huit femmes sur dix (77%) ont reçu des soins après l'accouchement par un personnel qualifié dans les deux jours qui ont suivi la naissance. Cela a comme impact une réduction des maladies après la grossesse qui contribue au maintien des activités économiques. Cependant, les grossesses précoces restent toujours récurrentes, car entre 2013 et 2020, la proportion des femmes âgées de 15 à 19 ans ayant commencé leur vie procréative n'a pas changé et se situe toujours autour de 16 %. Cette situation est plus perceptible en milieu rural à cause des mariages précoces et laisse apparaître des problèmes de santé spécifiques aux femmes.

En réalité, dans les pays de la CEDEAO, les mariages précoces sont bien une réalité. Comme nous le montrent les données suivantes, l'incidence du mariage précoce reste encore très élevée.

Tableau 2: Incidence du mariage précoce dans la CEDEAO

Régions	Taux
Sénégal	33%
Gambie	36%
Guinée-Bissau	22%
Guinée	52%
Sierra Léone	44%
Liberia	38%
Côte d'Ivoire	33%
Mali	55%
Burkina Faso	52%
Bénin	32%
Togo	25%
Ghana	25%
Niger	76%
Nigeria	43%

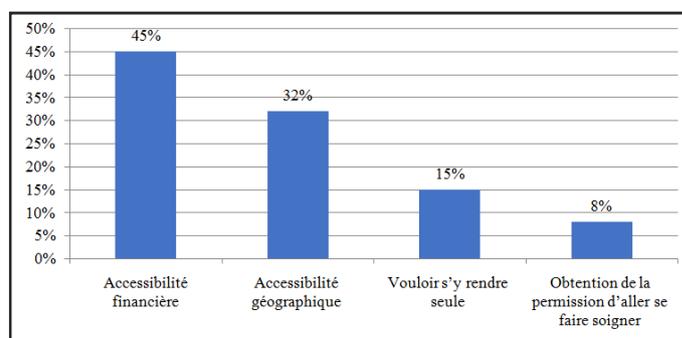
Source: UNICEF's State of the World's Children, Girls not Brides (2016); Sahel and West Africa Secretariat (SWAC/OECD)

L'incidence du mariage précoce est de 33% au Sénégal contre 76% au Niger et 22% en Guinée-Bissau. L'incidence du mariage précoce est à un niveau qui pourrait hypothéquer l'autonomisation des femmes, eu égard à des problèmes de santé qu'elles pourraient

engendrer. Outre, les problèmes de santé qu'ils impliquent, les mariages précoces entraînent l'abandon précoce des études, l'impossibilité d'intégrer des systèmes d'apprentissage de métiers et l'inclusion économique tardive.

Par ailleurs, l'excision est toujours pratiquée et nous notons dans l'EDSC (2017) une prévalence, parmi les femmes de 15 à 49 ans, de 24% et que parmi les filles de 0 à 14 ans, 14% d'entre elles ont été excisées. En outre environ 8% ont subi l'excision avant 1 an et 6 % entre 1 et 4 ans. Cela montre des résistances à l'abandon de l'excision qui est un élément à considérer dans le statut social et les droits des femmes. Malgré les énormes progrès enregistrés dans l'amélioration de la situation sanitaire des femmes, un certain nombre de contraintes persistent. L'ANSD (2017) affirme que « parmi les femmes de 15 à 49 ans, 53% ont au moins un problème d'accès aux soins de santé. Comme nous le montre le graphique suivant, tant en milieu rural qu'urbain, les femmes rencontrent des problèmes.

Graphique 3 : Problèmes d'accès aux soins de santé rencontrés par les femmes



Sources : Données ANSD, 2017, adaptées par l'auteur

L'accès des femmes aux soins et services de santé rencontre des obstacles comme la primauté des relations de genre, les facteurs socioculturels, le niveau de pauvreté et le lieu de résidence. Ces obstacles constituent des entraves pour l'autonomisation des femmes. En définitive, la santé des femmes, un facteur primordial de leur autonomisation, est améliorée de manière générale dans tout le territoire national. En effet, le taux d'accès aux soins sanitaires est acceptable et le taux de mortalité maternelle baisse d'une manière considérable. Toutefois, la faiblesse des revenus des femmes pourrait hypothéquer leur prise en charge sanitaire de manière efficace

Les services de santé, en se dotant d'une accessibilité financière géographique et technique, contribuent effectivement à l'autonomisation des femmes qui est une condition essentielle pour leur inclusion sociale et économique.

Les inégalités économiques de genre au Sénégal

La promotion économique est déterminante dans le processus d'autonomisation des femmes. Mais, elle subit les influences des types de relations économiques entre les femmes et les hommes. Les relations de genre, sur le plan économique, varient selon les contextes et subissent également des mutations dans le temps sous l'influence de plusieurs facteurs, dont l'évolution de la société, l'acceptation de la modernité et des technologies.

Van Osch T. *et al.*, (2009) considère que l'inégalité de genre se manifeste de plusieurs façons et varie selon l'endroit, l'époque et les classes sociales. Ils résument l'inégalité de genre comme « l'inégalité d'accès et de contrôle sur, les divers biens et ressources de la société, matérielles et non matérielles ».

L'accès et le contrôle des ressources matérielles et immatérielles vont donc déterminer les caractéristiques de l'équité économique de genre. En réalité, à travers les rôles dans l'économie, nous pouvons déduire des inégalités de genre lorsque les femmes sont dans une subordination qui est liée aux constructions sociales. Au Sénégal, les inégalités de genre sont très manifestes sur le plan économique. L'ANSD (2013) soulignait que les rôles économiques et les activités dévolues aux femmes sont généralement répartis en fonction des représentations sociales. Ces représentations sociales produisent des inégalités économiques qui se manifestent au niveau des emplois rémunérés, la création d'affaires et la mise en place d'activités productives. Au Sénégal, le taux de chômage est estimé à 24,5% au quatrième trimestre de 2021, soit une hausse de 7,8 points de pourcentage par rapport au dernier trimestre de 2020 (ANSD 2022). Les femmes sont très concernées par le chômage et le sous-emploi. Cette inégalité a été confirmée par l'Enquête Nationale sur l'Emploi au Sénégal (2022) avec un taux de chômage de 35,8% chez les femmes contre 13% pour les hommes

En outre, une analyse du nombre d'employeurs, selon le genre, montre que les femmes sont nettement défavorisées. En effet, la proportion de femmes employeuses était de 0,9% contre 3,1% chez les hommes selon l'ANSD (2015). Cela montre une faible présence des femmes dans des positions de prises de décision. Par ailleurs, les femmes évoluent dans des secteurs d'activités qui reflètent bien leur situation économique et sociale. En effet, selon l'ANSD (2015) les femmes sont moins nanties que les hommes du point de vue des activités économiques exercées. En effet les femmes sont actives dans les activités génératrices de revenus, le travail non rémunéré à la ferme familiale et dans les exploitations familiales. En outre, nous avons une forte présence des femmes dans le secteur agricole. En effet, le Sénégal compte 755 532 ménages agricoles dont les 60,35% pratiquent l'agriculture sous pluie, en milieu rural, avec une forte présence des femmes (ANSD 2021). Ce système d'agriculture est traditionnellement orienté vers la subsistance, limitant ainsi sa capacité à générer des revenus. Ainsi, les inégalités de genres se constatent dans le secteur agricole, car 84,7% des chefs de ménages agricoles sont des hommes contre 15,3% des femmes. Cela a une répercussion sur l'accès des femmes à la terre et la prise de décision dans les unités de production familiale.

Au Sénégal, la législation foncière n'intègre aucune discrimination liée aux sexes en matière d'accès à la terre, mais les femmes accèdent difficilement à la propriété foncière. Selon l'ANSD (2019), une faible proportion de femmes possède des terres (5,2 %). Toutefois, 2,1% d'entre elles sont dans une situation de possession commune contre moins de 2,6 % qui possèdent seules des terres. Cette situation révèle qu'au Sénégal, la problématique de l'accès des femmes à la terre est réelle.

Ainsi, les inégalités de genre se manifestent au niveau de la propriété foncière. En réalité, l'accès à la terre subit l'influence du code de la famille qui donne à l'homme le titre de chef de famille. Ce titre est souvent évoqué par les différentes formes d'organisation sociale à cheval dans les systèmes de production agricole. En réalité, la codification des rapports de genre au sujet de la terre met en relief l'homme avec divers statuts comme chef d'exploitation agricole familiale, chef d'unité de production, chef de carré, chef de ménage et chef d'unité collective de consommation.

Cette accumulation de fonction, produit du système social, permet l'homme d'exercer une domination et dans certains cas un abus de pouvoir dans la gestion et le contrôle des ressources. Ainsi, un rapport de domination est établi entre l'homme et la femme au sujet de la terre qui fait l'objet d'une maîtrise sociale. En effet, la femme exploite généralement des parcelles affectées par l'homme qui

exerce de fait une propriété foncière. L'ANSD (2016) avait, d'ailleurs révélé, que, dans les parcelles exploitées, les hommes sont plus présents (75,8%) que les femmes (24,2%). Ces disparités sont toutefois plus accentuées en milieu rural avec 77% pour les hommes contre 23% pour les femmes. Cette disparité se confirme même au niveau mondial, car selon la FAO (2020), les femmes possèdent moins de 2% de la terre, alors que le pourcentage des ménages dirigés par les femmes continue de croître. L'acuité des inégalités de genre dans le secteur agricole fait que les femmes font du secteur informel un refuge. En effet, nous notons, au Sénégal, une forte présence des femmes dans le secteur informel qui est « une économie souterraine ». Mais malgré leurs dynamismes dans ce secteur, les efforts des femmes sont faiblement valorisés par les statistiques. Le rapport d'ONU FEMMES (2016) avait révélé qu'au Sénégal 75% des femmes évoluent dans le secteur informel. Il est également affirmé que 75% des femmes sont dans le marché du travail, contre 86% des hommes. Les femmes sont dans une véritable « économie de débrouille » pour faire face à leurs propres besoins et ceux de leur famille. Leur forte présence dans le secteur informel pourrait être expliquée par leur faible représentation au niveau des entreprises formelles. Selon le recensement général des entreprises au Sénégal, 99,8% des entreprises sont répertoriées comme des petites et moyennes entreprises. La répartition, selon le sexe, des entrepreneurs au Sénégal laisse apparaître une forte proportion d'hommes (81,8%). Ils évoluent essentiellement dans le secteur informel et absorbent une part de la main-d'œuvre (ANSD, 2017).

Du fait du manque de qualification, les femmes sont présentes dans le secteur informel où elles s'investissent dans diverses activités comme le commerce, l'artisanat et l'agroalimentaire. Certaines activités comme l'agroalimentaire et la couture présentent un potentiel d'évolution par contre certaines activités de génération de revenu se limitent à la couverture des besoins des femmes et de leur famille. Le faible accès des femmes aux ressources économiques et à la propriété foncière contribue largement à l'anéantissement des efforts consentis pour leur autonomisation économique. Dans une large mesure, du point de vue de l'accès et du contrôle des ressources productives, les femmes sont nettement plus défavorisées que les hommes. Cette inégalité économique est à la base d'un paradoxe lié à la grande participation des femmes au développement humain et à leur faible accès aux bénéfices (PNUD, 1995). La DGCID (2008), en mettant un accent sur cette inégalité aux allures mondiales, avait précisé que les femmes constituent 70% de la population vivant avec moins de 1 dollar par jour alors qu'elles réalisent les 70% du travail rémunéré et non rémunéré. En outre, elles ne gagnent que les 10% des revenus mondiaux. Sur la même lancée, il souligne que les femmes reçoivent moins de 5% des crédits bancaires. Du point de vue de la propriété des entreprises individuelles, l'ANSD (2017) révèle que la majorité d'entre elles, au Sénégal, est détenue par des hommes, car les femmes ne détiennent que les 31,3%.

Il est, ainsi, fait état, de disparité selon le genre au niveau de la répartition des propriétaires des unités économiques et la taille de l'entreprise. En effet, pour tous les types d'entreprises, les unités économiques appartiennent en grande partie à des hommes et les femmes gèrent généralement les 32,8% des entreprises. En outre, elles sont beaucoup moins présentes que les hommes dans les petites entreprises où elles représentent 10,3% (ANSD, 2017). Cette situation conforte la forte présence des femmes dans le secteur informel et l'agriculture. En définitive, les femmes sont très présentes dans l'agriculture et le secteur informel, mais eu égard à diverses contraintes comme les difficultés d'accès au financement, le manque de qualification et les effets des pesanteurs sociales, elles ont un poids économique plus faible que celui des hommes. Cela traduit naturellement, l'existence d'inégalité de genre sur le plan économique

qui pourrait justifier la mise en œuvre des stratégies d'autonomisation des femmes. Au Sénégal, l'élaboration de la Stratégie Nationale d'Autonomisation Economique des Femmes (SNAEF) est en cours de finalisation avec un alignement sur le PSE et les orientations des ODD. Cette stratégie se veut un cadre pour :

- Améliorer l'efficacité de l'action publique en matière de promotion économique des femmes ;
- Renforcer la contribution des femmes au processus de développement économique, en particulier sur les filières prioritaires ;
- Améliorer la résilience économique des ménages pauvres et vulnérables à travers l'autonomisation des femmes.

Cependant, la question de l'accès des femmes à la terre en tant que ressource et moyen de production est un des défis à relever pour leur autonomisation, surtout en milieu rural. Toutefois cette problématique n'est donc pas liée à l'aspect juridique, mais plutôt à des raisons éminemment sociales, culturelles et politiques.

Soucieux de cet état de fait, l'État a mené plusieurs politiques allant dans le sens de promouvoir l'autonomisation économique des femmes. Toutefois, cette autonomisation économique des femmes au Sénégal reste un défi en raison de la complexité de l'environnement socioculturel, en particulier pour les femmes vivant en milieu rural. En effet, malgré une législation protectrice et égalitaire, des raisons éminemment sociales et culturelles rendent difficile l'accès des femmes à la terre. La prédominance du régime coutumier sur le droit moderne et les barrières sociales et culturelles telles que les questions de succession sur la terre limitent fortement la portée de la consécration du principe d'égalité. À cela s'ajoute le manque de connaissances des femmes sur les droits liés au genre en matière de revendications territoriales et de procédures d'attribution, de lois et de réglementations garantissant un accès égal à la terre ; l'absence des femmes dans les cadres de concertation communautaires de décisions ; le manque d'information sur les conditions d'accès à la terre. Face à cette situation, l'État du Sénégal dans le but de corriger les inégalités à l'accès aux actifs agricoles et de renforcer le positionnement des femmes dans le secteur agricole, a pris diverses mesures, mais leur application effective reste problématique.

Cependant avec la circulaire N°0989 du 05 juin 2018 du Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement rural sur la réduction des inégalités de genre au niveau des activités agricoles, de 2014 à 2017, l'accès des femmes à la terre est passé de 13,8% en 2014 à 28,8% en 2017. Cette volonté politique devrait s'affirmer davantage pour réduire les inégalités de genre dans l'agriculture. En définitive, les inégalités économiques de genre persistent encore au Sénégal, tout en trouvant leurs racines dans des facteurs politiques, socioculturel et économique.

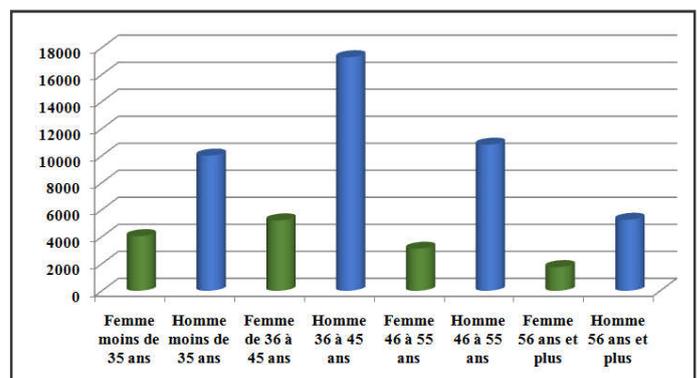
L'équité de genre et l'accès aux droits et aux pouvoirs

Au Sénégal, les inégalités liées au genre persistent dans le domaine de l'accès aux droits et aux pouvoirs malgré l'élaboration de la stratégie nationale d'égalité et d'équité de genre et le vote de la loi sur la parité. En effet, la faible application des textes nationaux liés à l'équité et à l'égalité de genre hypothèque sévèrement l'habilitation politique des femmes. Et pourtant, l'accès des femmes aux pouvoirs politiques est une des conditions de leur autonomisation. Sa traduction dans la législation nationale de dispositions d'instruments internationaux des droits des femmes n'est cependant pas effectivement mise en pratique pour soutenir l'accès des femmes aux pouvoirs politiques.

En réalité, l'autonomisation des femmes sur le plan des droits et du pouvoir est confrontée à un certain nombre de contraintes. En effet, l'analyse de la situation de l'équité et de l'égalité de genre au Sénégal du point de vue de la jouissance des droits et l'exercice des devoirs pour l'homme et la femme laissent apparaître des déséquilibres manifestes. Aussi bien sur le plan social que politique, les hommes et les femmes disposent d'opportunités et privilèges différenciés malgré les multiples initiatives qui sont mises en œuvre par les acteurs et partenaires au développement. Cette différenciation n'est pas à la faveur des femmes et les oblige à développer des stratégies d'adaptations pour porter des revendications en vue d'améliorer leurs conditions d'existences. Sur le plan de la gouvernance des institutions, des disparités de genre sont notées en matière d'accès et de contrôle du pouvoir. L'appréciation de la présence des femmes et des hommes dans la gouvernance des institutions est centrée sur l'exécutif, le législatif et le conseil économique et social. Au niveau de l'exécutif, les nominations concernent plus les hommes que les femmes. Ces nominations concernent les positions de Directeur général, Directeur national, Ambassadeur et de Président de Conseil d'Administration. La proportion de femmes dans ces positions a varié sur la période 2011-2014. De 13,2% en 2011, la proportion de femmes nommées est passée à 8,6% en 2013 et 11,7% en 2014, soit une moyenne de 11,16 % sur la période (source).

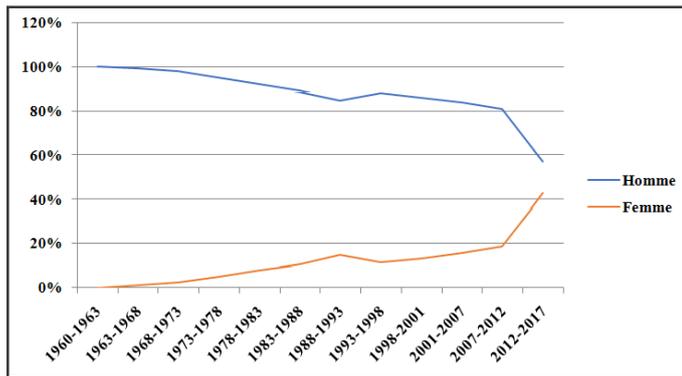
En somme, sur plus d'une dizaine d'années, les documents officiels montrent que la participation des femmes au gouvernement est restée faible et erratique d'une année à une autre. Au niveau de l'administration, dans le cadre d'une étude du Programme de Bonne Gouvernance réalisée en 2011, il était établi que les hommes étaient plus représentés que les femmes dans les emplois de la fonction publique. Comme nous le montre le graphique suivant, des disparités existent dans la représentation dans la fonction publique au niveau des classes d'âge considérées.

Graphique 4 : Effectif des fonctionnaires étudiés selon le genre et la classe d'âge



Source : Ministère de la Femme, 2011

Au niveau du pouvoir législatif, malgré le vote de la loi sur la parité, les hommes sont plus représentés que les femmes et cela depuis les indépendances à nos jours. La loi sur la parité n'a pas encore réalisé au niveau du pouvoir législatif une égalité parfaite entre les hommes et les femmes. En 2023, l'Assemblée nationale le compte 73 femmes sur 165 sièges soit en valeur relative à 44,25%. En outre, le bureau de l'Assemblée nationale compte 8 femmes sur un effectif de 20 membres. La parité parfaite et égalitaire n'est pas encore atteinte au niveau du pouvoir législatif. Toutefois, il faut reconnaître que des progrès sont réalisés au niveau de la représentation des femmes. Comme nous le montre le graphique, par rapport à 2012, l'égalité parfaite en termes de parité a légèrement évolué.

Graphique 5 : Evolution des taux de représentation des femmes et des hommes à l'Assemblée Nationale

Source : ANSD, 2012

Cette tendance se confirme dans la représentation des femmes au niveau des collectivités territoriales. Toutefois, dans les collectivités territoriales, avec la troisième réforme de l'acte 3, combinée à la loi sur la parité, la présence des femmes a nettement évolué. Avec les élections locales de 2014, les premières après l'adoption de la loi sur la parité, le pourcentage de femmes élues est passé de 15,9% en 2009 à 47% en 2015. Nous avons un taux de présence de 46,5% pour les conseillers départementaux et 47,9% pour les conseillers municipaux (UAEL, 2015). La représentation des femmes dans les gouvernements locaux a donc évolué en 2014 et 2022 avec la loi sur la parité, mais elle varie d'une région à une autre. En effet, les dernières élections locales de 2014 et 2022 ont permis une entrée massive des femmes dans les gouvernements locaux avec un taux global moyen de 47,2% selon le CAEL. Cela constitue un avantage certain pour la promotion de la citoyenneté et l'accès au droit chez les femmes. Cependant, des efforts doivent être consentis au niveau de l'accès aux instances de décision des gouvernements locaux, notamment les bureaux et les commissions techniques.

Toutefois, il faut signaler l'existence de résistances socioculturelles, religieuses ainsi que des influences internes au sein des partis politiques qui limitent la participation et la représentation des femmes au niveau de la gouvernance locale. C'est pourquoi les femmes font des associations féminines des refuges pour incarner une capacité d'influence et une participation citoyenne. Faute de ne pas avoir la possibilité de s'exprimer dans les partis politiques pour prétendre à des fonctions électives, les femmes se réfugient dans le mouvement associatif. Depuis les indépendances, un mouvement féminin avait émergé pour prendre en charge les revendications des femmes. Ce qui a contribué à la création du secrétariat d'État à la promotion féminine puis du Ministère du Développement Social. Le mouvement associatif féminin a, ainsi, pu faire le maillage du territoire national avec deux organisations faitières que sont la FAFS et la FNGPF. Ces deux organisations faitières ont largement contribué à l'impulsion de principes et de pratiques d'émancipation et de promotions féminines au Sénégal. En outre, elles ont favorisé l'émergence d'une citoyenneté féminine malgré que cette dernière soit aussi frappée par les effets des inégalités de genre. En effet, les rapports inégalitaires entre l'homme et la femme sur le plan social affectent fortement l'exercice de la citoyenneté par les femmes. En outre, leur habilitation politique est hypothéquée du fait qu'elles sont influencées par des considérations liées à leur statut de dépendance au niveau de la famille et de la société en général. Ces influences se manifestent même au niveau de leur aspiration et motivation pour une autonomisation. Ainsi, l'absence d'une volonté collective de remise en cause des structures de rapports inégalitaires liés au genre se constate comme un obstacle de l'« empowerment » politique..

Au niveau de la SNEEG, à titre d'exemple, la notion d'équité souffre d'une certaine ambiguïté, car les différents champs alimentés ne sont pas clairement posés. En outre, l'effectivité de l'application des textes liés à l'Équité et l'Égalité de Genre ne trouve pas un cadre exécutoire approprié avec une logique de partenariat. Par ailleurs, les violences faites aux femmes ont atteint une certaine ampleur ces dernières années et ne sont pas suffisamment prises en charge avec des structures spécifiques. Au courant du mois de juin 2019, la presse sénégalaise a relayé quatre cas de meurtres, dont deux à Dakar, un à Thiès et un à Tamba. Cette situation, au bout de toutes les chroniques, pose la problématique de la réduction de la vulnérabilité des femmes. En outre, l'intégration des femmes dans les instances de décision pour une meilleure prise en compte de leur spécificité sur le plan juridique est posée par tous les cercles avertis.

Mais force est de constater qu'une prédominance des hommes dans les instances de prise de décision avec son corollaire à savoir la faible prise en compte des questions d'égalité et d'équité de genre. Il faut relever à cet effet la faible prise de conscience des décideurs et des leaders d'opinion sur les questions de genre et l'inexistence de compétences en genre dans ces instances. Sur le plan social, la persistance et la prédominance du système patriarcal de la société sénégalaise exercent des effets à tous les niveaux de la vie économique et sociale. En outre, les relations inégalitaires de genre au sein des ménages et de la société sont dans la plupart des travaux, considérées comme une résultante de la faible connaissance par les femmes elles-mêmes de leurs droits et leur culture politique. En définitive, l'accès aux pouvoirs politiques et aux droits dans sa configuration actuelle ne milite pas en faveur d'une autonomisation des femmes à travers une déconstruction des relations sociales soutenues par une mobilisation collective des femmes sur la base de leur conscience et de leur capacité réelle d'action.

CONCLUSION

L'objectif de ce papier était d'analyser la situation des dynamiques d'autonomisation des femmes au Sénégal. L'autonomisation des femmes s'impose comme une nécessité de premier ordre dans le cadre de la lutte contre la pauvreté. En s'appuyant sur les travaux et les statistiques produits à ce sujet, nous avons dégagé des faits stylisés au plan social, économique et politique. Au regard de la persistance des inégalités de genre, l'État a mis au point une stratégie s'inscrivant dans la prise en charge des besoins pratiques et des intérêts stratégiques des femmes afin de favoriser leur participation dans la vie économique et sociale. Cette stratégie, en effet, vise à faire face aux contraintes subies par les femmes. Ces contraintes sont à la fois d'ordre social, économique et politique. Sur le plan social, en plus des épreuves subies par les femmes du point de vue de leur statut, les problèmes d'éducation et de santé agissent négativement sur le processus de leur autonomisation.

Malgré les énormément efforts déployés, les inégalités et les disparités liées au genre sont encore très manifestes au Sénégal. Ainsi, eu égard au poids démographique des femmes (51,2%), la mise en œuvre du Plan Sénégal émergent à l'horizon 2035 et la concrétisation des objectifs de développement durable nécessite l'éclosion d'une société plus inclusive et équitable, du point de vue du genre. Au plan économique, nous avons la précarité des conditions de vie, les discriminations dans l'accès et dans le contrôle des ressources qui se manifestent comme des entraves à l'autonomisation des femmes. En outre, le chômage, le sous-emploi, la faiblesse des activités et le faible accès aux services financiers hypothèquent réellement l'équité de genre du point de vue économique. Par ailleurs, malgré les acquis notés avec la mise en pratique de la loi sur la parité, la participation politique des femmes

est faible et reste soumise aux réalités socioculturelles et économiques. En effet, les femmes, malgré leurs présences au niveau des institutions, ont un niveau d'influence relativement faible pour porter effectivement des aspirations fortes pour une transformation sociale. À ce titre, la participation des femmes basée sur une excellence distinctive accès les compétences, la conscience collective et la motivation pourraient avoir un impact positif sur leur niveau d'autonomisation. Ainsi, au regard des faits stylisés relatifs aux dynamiques d'autonomisation des femmes, nous avons dégagé les trois (3) implications scientifiques suivantes :

- **L'adoption d'une approche intégrée pour l'autonomisation des femmes:**

Le faible niveau d'instruction et l'analphabétisme des femmes constituent des obstacles pour leur autonomisation. À cet effet, il est nécessaire de développer des politiques incitatives pour le maintien des performances des filles dans le système éducatif et la mise en œuvre de systèmes d'éducation populaire au niveau des zones géographiquement éloignées. En outre, l'accès aux informations, à des marchés porteurs dans des conditions sécurisées avec une garantie des transactions adaptées permettra de renforcer, l'empowerment économique des femmes.

À ce titre, la formation en entrepreneuriat dans des structures spécifiques avec des modalités et des spécialisations adaptées permettra de développer et d'étendre des entreprises féminines performantes dans des secteurs porteurs de l'économie nationale; Enfin, les formations doivent valoriser les expériences des femmes, les opportunités territoriales et l'encreage aux économies locales.

- **L'accès des femmes au financement**

L'exclusion financière des femmes ne milite guère en faveur de leur autonomisation économique.

Il est ainsi opportun d'améliorer l'accessibilité des structures de financement spécifiques aux femmes avec une adaptation des conditions et des modalités d'accès au crédit.

Il s'agit à cet effet de territorialiser le financement des femmes, avec une prise en compte de leurs contextes d'évolution à travers des fonds locaux de soutien de l'entrepreneuriat féminin.

Le financement spécifique aux femmes peut agir significativement sur l'équilibre des rapports de genre sur le plan économique. Enfin l'accès des femmes aux ressources stratégiques comme la terre, pourrait renforcer leur rôle dans les économies agricoles avec l'amélioration de leurs capacités d'actions

- **L'effectivité de la parité au niveau des institutions**

La présence des femmes dans les institutions ne suffit pas pour leur doter d'une capacité d'influence sociétale. Les femmes promues au niveau des institutions doivent avoir des compétences solides, un niveau d'instruction acceptable et un leadership axé sur des objectifs d'évolution. La qualité de représentation féminine détermine la capacité de négociation et de revendication des droits pour une équité de genre. En outre, la parité doit se manifester à la fois au niveau des effectifs de l'Assemblée et des instances de prise de décisions en l'occurrence les bureaux élus.

Il est nécessaire à cet effet de mettre en place des dispositifs d'appui et de conseil au niveau des collectivités territoriales afin de développer chez les femmes la capacité de mobilisation et de plaider. La mobilisation collective et le plaidoyer constituent les moteurs de la transformation sociale, de la conquête de pouvoir et de

capacité d'actions Enfin, il est important d'alléger les dispositions législatives et réglementaires tout en prenant en compte les intérêts stratégiques des femmes Cependant, il est important d'approfondir la réflexion pour déterminer les facteurs explicatifs des obstacles de l'autonomisation des femmes aux plans social, économique et politique. Une première approche consiste à évaluer les aspects liés aux droits humains, à l'équité et au genre pour adapter les stratégies d'autonomisation des femmes aux contextes très complexes. Une seconde approche quant à elle, intègre de manière transversale l'autonomisation des femmes dans des politiques de développement local à travers des organisations et des acteurs dans des territoires dynamiques et sensibles au genre. La question de l'autonomisation des femmes est posée à travers son caractère multidimensionnel par lequel sont conquises la mesure de justice sociale et l'équité.

RÉFÉRENCE

- (1). **Adjamagbo A., Antoine P., Dial F. B. (2004)**, Le dilemme des dakaroises : entre travailler et bien travailler. p. 247-272 (Hommes et Sociétés).
- (2). **ANSD (2022)**. Enquête nationale sur l'Emploi au Sénégal Troisième trimestre 2022.
- (3). **ANSD (2018)**, Situation Économique et Sociale du Sénégal en 2015, Ministère de l'économie, des finances et du plan.
- (4). **ANSD (2017)**, Rapport global du Recensement général des Entreprises
- (5). **ANSD (2016)**, Enquête modulaire mensuel juillet /août 2016, PROJET A L'ECOUTE DU
- (6). **ANSD (2013)**, Enquête nationale sur le secteur informel au Sénégal 2010, Rapport final, Direction des Statistiques Économiques et de la Comptabilité Nationale. SENEGAL 2014, Enquête mobile, Round 8 : Inclusion financière, Rapport définitif.
- (7). **Banque Mondiale (2012)**, Rapport sur le développement dans le monde 2012 : Égalité des genres et développement. Washington, Banque mondiale.
- (8). **Beijing & Pékin** s'est tenue la quatrième Conférence mondiale sur les femmessous l'égide de l'ONUdu 4 au 15 septembre 1995.
- (9). **Dramani, Fall, Cissé, Diagne, Diop (2012)**, Analyse des dynamiques de la pauvreté et conséquences sur l'éducation au Sénégal : Un agenda pour l'action, les études nationales de LARTES 2012.
- (10). **FAO (2014)**, L'état de l'insécurité alimentaire dans le monde : renforcer l'environnement favorable à la sécurité alimentaire et à la nutrition, Rome : FAO, www.fao.org/publications/sofi/2014/en/
- (11). **Fedisch, N. (2013)**, Success factors of gender inclusive interventions to support value chain development in the East African coffee sector Bachelor thesis, Van Hall Larenstein, University of Applied Sciences, Wageningen, 78p.
- (12). **Goetz, A. M. (2007)**, Gender Justice, Citizenship and Entitlements – Core Concepts, Central Debates and New Directions for Research, in Gender Justice, Citizenship and Development, M. Mukhopadhyay and N. Singh (eds.), International Development Research Centre, Ottawa, pp. 15-57
- (13). **Kabeer N. (2005)**, Intégration de la dimension genre à la lutte contre la pauvreté et les objectifs du millénaire pour le développement. Ste-Foy (Qué) : Les presses de l'Université Laval, 336 pages
- (14). **Laven A. and Verhart N. (2011)**, Addressing gender equality in agricultural value chains: Sharing work in progress. On trackwithgender. Work paper, 18p.

- (15). **Mayoux. L** (2006) – Women's Empowerment through Sustainable Micro-Finance: Rethinking "Best Practice". Eldis Gender Guide, (<http://www.enterprise-impact.org.uk/pdf/WomensEmpowermentthroughSustainableMicrofinance.pdf>)
- (16). **Mbodj. G**(1997) « Genèse de l'inscription des genres au Sénégal ». Dans C. Beauchamp. Démocratie, culture et développement en Afrique noire. Montréal : L'Harmattan. PNUD (2015). Rapport sur le développement humain 2015
- (17). **Sarr F.** (1997), Étude des pratiques de solidarité des entrepreneuses issues du secteur informel au Sénégal. Quelles perspectives pour les politiques sociales ? Thèse de Doctorat, Université Laval, Québec, Canada.
- (18). **Sagna M. R.** (2015), **Impact de la microfinance sur l'empowerment des femmes et la lutte contre la pauvreté dans la région de Ziguinchor**, Thèse de Doctorat en sociologie, Philosophie Doctor (Ph.D.), Université Laval, Québec, Canada.
- (19). **Van Osch T. et Leloup C.** (2009), Formation Genre et Développement, Gender Advisory Services, European Commission.
- (20). **Reeves, H. and Biden, S.** (2000), –Gender and Development: Concepts and Definitions, II [online]. Bridge Report, No 55. Institute for Development Studies, University of Sussex. Disponible en ligne : www.bridge.ids.ac.uk/reports/re55.pdf.
- (21). **Werhane, H.P., et Painter-Morland, M.** (2011), Leadership, gender, and organization. In H.P. Werhane & M. Painter-Morland (Eds), Leadership, gender, and organization (pp. 1–8). London.
